
1 Introduction

2 Analyse des dangers : de-icer

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 éthanol

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit de-icer
-------	---

Company	Wynn's Belgium
---------	----------------

Date	2026-07-27
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **de-icer**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : de-icer

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **de-icer**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Wynn's Belgium
État physique	liquide
Forme	liquide limpide (pas de poudre, grains, granulés ou pâte)
pH	≈ 8
Usage	Utilisation prévue : produit antigel et de dégivrage destiné au grand public.
Date FDS	2026-07-27

La FDS date du 2026-07-27. Elle a donc 0 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- **H226** Liquide et vapeurs inflammables.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

- **P102** Tenir hors de portée des enfants.

- **P210** P210
- **P233** Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **P403+P235** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Transport :

- ADR : 3
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : 1993

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Retirer les vêtements contaminés. • Laver les parties exposées avec un savon doux et de l'eau, puis rincer abondamment à l'eau chaude. • En cas d'irritation cutanée persistante : consulter un médecin.

eyes : • Rincer les yeux avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. • Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. • Continuer le rinçage jusqu'à ce que l'irritation cesse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

ingestion : • Rincer la bouche. • NE PAS faire vomir. • Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. • En cas d'ingestion à fortes doses : hospitalisation immédiate.

inhalation : • Si difficulté respiratoire : transporter la victime à l'extérieur et lui faire respirer dans une position confortable. • Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 éthanol

Identification

- N° CAS : 64-17-5
- N° EINECS : 200-578-6

Concentration :from 50.0 to 100.0

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0 - VLE-8h (mg/m ³) : 1907.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Novembre 2019 **Fiche n°48 - Éthanol** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Éthanol » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. [En savoir plus](#)

Généralités

Caractéristiques

VLEP Mesurage

Incendie - Explosion [2, 9, 17-19]

Pathologie - Toxicologie

Règlementation

Recommandations

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériaux possibles : néoprène, caoutchouc nitrile ou chlorure de polyvinyl (PVC). • Le choix du gant dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques propres à chaque fabricant. • Temps de pénétration (perçage) : à déterminer avec le fabricant des gants. • Épaisseur minimale du matériau : > 0,1 mm.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Lunettes de sécurité sont indiquées comme équipement de protection individuelle requis. • Aucun détail supplémentaire (matériau, type de verre, etc.) n'est fourni dans le document.
Peau	Gants • Matériaux possibles : néoprène, caoutchouc nitrile ou chlorure de polyvinyl (PVC). • Le choix du gant dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques propres à chaque fabricant. • Temps de pénétration (perçage) : à déterminer avec le fabricant des gants. • Épaisseur minimale du matériau : > 0,1 mm.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Système respiratoire	-
Corps	- Aucune information spécifique sur des vêtements ou combinaisons de protection est mentionnée dans la section 8.

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Conformité à la réglementation en vigueur. - Le produit ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle. - Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. - En cas de contact avec la peau : laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon, puis rincer. - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Conformité à la réglementation en vigueur. - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Protéger du rayonnement solaire. - Stocker dans un endroit bien ventilé. - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. - Ne pas fumer.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue : produit antigel et de dégivrage destiné au grand public.